



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de CHÂTENAY-EN-BRESSE
Sône-et-Loire

Procès-Verbal

.....
Séance du conseil municipal du 26 juin 2025 – 19h30

.....
sous la présidence de Mme le Maire, Jöelle SCHWOB.

Présents : SCHWOB Joëlle, CLEMENT Benoit, FROST Georges, PHILIPPE Agnès, FROST Daniel, MOUGEOT Jeanine, DESBOIS Jocelyne, RITTER Claude, PRUDHON Fabrice, FEVRE Franck, MERLE Christelle, CHANTEPERDRIX Guy.

Représentés : LETOURNEAU Pascale par PRUDHON Fabrice.

Excusés : LEGRAND Valérie

Absents : --

Secrétaire de séance : FROST Georges.

Auxiliaire du secrétaire de séance : BOIVIN Valérie, secrétaire générale.

Quorum atteint : 12 membres présents.

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du PV de la séance du 16 mai 2025.
- Mise à disposition de locaux communaux pour des réunions électorales.
- Modification du tableau des effectifs.
- Modification du volume horaire hebdomadaire d'un agent technique.
- Acceptation d'un remboursement de l'assurance.
- Décision modificative
- Durée amortissements.
- Tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2025-2026.
- Questions diverses

Les délibérations adoptées – les demandes de scrutins particuliers - résultat des scrutins – si scrutin public, nom des votants et sens de leur vote – teneur des discussions :



(DE-036-2025) Désignation du secrétaire de séance :

Afin d'établir le PV de la séance,

A l'unanimité - DESIGNÉ M. Georges FROST, secrétaire de séance.

(DE-037-2025) Approbation du PV de la séance du 16/05/2025 :

Lecture est faite du PV de la séance précédente,

A l'unanimité - ADOPTE le PV de la séance précédente.

(DE-038-2025) Mise à disposition de salles communales en période électorale :

Afin d'encadrer la location de salles en respectant l'équité entre les candidats, il est nécessaire de fixer les règles de mise à disposition ou de location de la salle des fêtes, lors de demandes déposées par les associations, les syndicats ou partis politiques qui en font la demande,

A l'unanimité - DECIDE une mise à disposition gratuite de la salle des fêtes en période électorale pour tout candidat aux élections municipales de Châtenoy-en-Bresse, DECIDE d'appliquer les tarifs votés pour les associations extérieures pour toute demande de location de la salle des fêtes par des associations, syndicats ou partis politiques, quelle que soit la période de cette demande.

(DE-039-2025) Modification du tableau des effectifs :

La modification des horaires d'école ayant été validée en Conseil Municipal et en Conseil d'Ecole, les horaires des services périscolaires sont modifiés en conséquence,

Ainsi, il convient d'adapter le volume horaire de l'adjoint technique en charge de la garderie méridienne,

A l'unanimité - DECIDE de la suppression du poste d'adjoint technique à 5.58 heures hebdomadaire, DECIDE de la création d'un poste d'adjoint technique à 6.27 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2025.

(DE-040-2025) Modification du volume horaire d'un poste d'adjoint technique :

Dans le cadre de la modification des horaires d'école, il convient de modifier le volume horaire du poste d'adjoint technique en charge de l'aide à la restauration scolaire et de l'entretien des locaux,

A l'unanimité - DECIDE de modifier le volume horaire du poste d'un adjoint technique, de 24.02 heures annualisées à 24.48 heures annualisées à compter du 1^{er} septembre 2025.

(DE-041-2025) Acceptation du remboursement de l'assurance :

Ce point est retiré de l'ordre du jour, aucune délibération n'est demandée par la Trésorerie pour valider l'encaissement de la somme.

(DE-042-2025) Durée des amortissements :

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux rue Vigne Renard portés par le SYDESL, il est demandé de définir la durée d'amortissement de ces travaux,

A l'unanimité - DECIDE de fixer à 30 ans la durée d'amortissement de ces travaux.

(DE-043-2025) Décisions modificatives :

Le paiement des travaux au SYDESL a été prévu au budget 2025 mais l'imputation imposée par la Trésorerie oblige à une décision modificative,

A l'unanimité - DECIDE la décision modificatives n°1 :



c/21531 : - 171 000 €
c/2131 : - 90€
c/ 204182 : + 171 090 €

Ces travaux devront être amortis à partir de 2025, ce qui induit une décision modificative :

c/681-042 : + 5 703 €
023 : - 5 703 €
021 : - 5 703 €
c/2804182-040 : +5 703 €

(DE-044-2025) Modifications des tarifs des services périscolaires pour l'année 2025-2026 : :

Les repas de la cantine scolaire sont fournis par l'entreprise RPC qui impose une augmentation de 1.81 % du coût de chaque repas, le coût facturé à la commune passera de 3.373 € à 3.434 € TTC ;

Le reste à charge permet de payer les différents frais de fonctionnement supportés par la commune (les fluides : électricité, gaz, eau ; le personnel : 5 personnes présentes pour le service et la surveillance ; le matériel et l'entretien)

A l'unanimité – FIXE les tarifs des services périscolaires, pour l'année scolaire 2025-2026, comme suit :

Cantine 1^{er} enfant : 5.20 €
Cantine à compter du 2^{ème} enfant : 4.63 €
Garderie matin : 2.21 €
Garderie soir 1^{ère} heure : 2.93 €
Garderie soir 2^{ème} heure : 2.21 €

Questions diverses :

Le conseil prend connaissance :

- Du remerciement des associations « le LACC» et « Histoire et Patrimoine » pour la subvention accordée,
- Du remerciement de Mme Pelletier pour la plante offerte par la commune à l'occasion de son départ en retraite,
- Du départ de l'enseignant K. Primey et de l'arrivée d'une nouvelle enseignante à compter de la rentrée scolaire 2025-2026,
- Ages et Vie : retour du comité de suivi,
- Point sur les travaux en cours : abris à bois et sécurisation des ateliers terminés / travaux à venir : cour du château ; volets du châteaux, alvéoles à matériaux ; marquage au sol sur le parking et la Place du Centre.
- De la modification de l'emplacement des bornes de recharge électrique qui seront installées à côté de l'alambic,
- De la mise en ligne du nouveau site internet de la commune,
- De la proposition d'installer un totem annonçant les manifestations : après discussion entre conseillers présents, la proposition de l'installation de ce totem est rejetée ; il est émis l'idée de demander aux associations de respecter un format similaire pour toute annonce de leurs manifestations,
- De la modification simplifiée n°2 du PLUi,
- Du projet d'extension d'aménagement de la ZAC,



- Ø Du projet de renaturation de la cour d'école, les éléments seront à disposition pour un lancement du projet ultérieurement,
- Ø Du projet de rétrocession de voirie de certains lotissements,
- Ø Des travaux à venir au château d'eau ; qui reste non opérationnel pour le moment,
- Ø De la délocalisation des antennes relais téléphoniques,
- Ø D'un point sur la gestion du personnel,
- Ø De la création d'une régie d'avance,
- Ø Du don fait par Mme Schied, la commune la remerciant vivement,
- Ø Du retour de la réunion de l'entente Eglise-cimetière,
- Ø De la modification du contrat de location de la salle des fêtes, en modifiant l'horaire des inventaires et en précisant l'espace extérieur non loué,
- Ø De la réunion de préparation d'Octobre Rose organisé le 5 octobre 2025,
- Ø De la réunion de préparation du Téléthon organisé le 6 décembre 2025 à Saint-Marcel,
- Ø Du Flash Info en cours d'impression qui sera à distribuer,
- Ø De l'intervention programmée des Ecureuils Bourguignons,
- Ø Du problème de la circulation en sens interdit de la rue des Champs Brulés,
- Ø Du problème de circulation des vélos et trottinettes dans le parc.

Le secrétaire de séance ; Georges FROST



Mme le Maire, Joëlle SCHWOB

